

CONSEIL
DE
L'UNION EUROPEENNE
- Service de presse -

Bruxelles, le 22 juin 2005

CONSEIL ENVIRONNEMENT

Luxembourg, le 24 juin 2005

DÉLIBÉRATIONS PUBLIQUES 1

24 juin 2005 (±10h00)

Les délibérations concernent les points B (avec discussion) suivants :

- Protection des eaux souterraines contre la pollution
 - = Accord politique
- Information spatiale dans la Communauté (INSPIRE)
 - = Accord politique

Les journalistes et le public pourront suivre la retransmission (par circuit TV interne) de ces délibérations publiques au centre de presse de Luxembourg, avec interprétation vers 20 langues.

Conformément aux Conclusions du Conseil européen de Séville et à son règlement intérieur, le Conseil tiendra des délibérations publiques sur des propositions d'actes législatifs en co-décision qui devraient aboutir à un accord politique ou à une adoption finale.

1048 BRUXELLES
Rue de la Loi, 175
Tél. 02 285 63 19 / Fax: 02 285 80 26

Internet: http://ue.eu.int
E-mail: press.office@consilium.eu.int